
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2013

PRÉSENTS

BINON Yves, Bourgmestre, Président;
ATTOUT- BERNY Marie-Astrid, DOLIMONT Adrien, MINET Pierre, ROULIN-DURIEUX Laurence, Echevins;
ROCHEZ Henri, CAWET Gilbert, DRUITTE Isabelle, ESCOYEZ Yves, MAJEWSKI Nicolas, SIMONART Geoffroy,
DE LONGUEVILLE Catherine, COULON Grégory, MARIN Bénédicte, OGIERS-BOI Luigina, PHILIPPRON
Thierry, BAUDUIN Jean-Claude, LECLERCQ Olivier, MARLAIR-PETERS Anne-Marie, Conseillers;
PIRAUX Frédéric, Secrétaire communal.

EXCUSÉS

TOUSSAINT-MALLET Yvonne, DUMONT Achille, RIGNANESE Gian-Marco, LEGAY Thomas.

Objet : Séance publique

1. Objet : AD / Tutelle administrative. Communication.

Le Conseil communal,

* En séance du 11 juillet 2013, le Collège Provincial du Hainaut a approuvé le compte de l'exercice 2012 de la fabrique d'église saint Nicolas à Nalinnes–Haies ;

* En séance du 11 juillet 2013, le Collège Provincial du Hainaut a approuvé le compte de l'exercice 2012 de la fabrique d'église saint Jean–Baptiste à Cour-sur-Heure ;

* En séance du 11 juillet 2013, le Collège Provincial du Hainaut a approuvé le compte de l'exercice 2012 de la fabrique d'église saint Louis à Ham-sur-Heure ;

Remarque : le Collège provinciale ramène :

- Reliquat du compte 2011 de 4.828,88 € à 4.800, 96 € ;
- Achats ornements et vases de 209,49 à 178,99 € .

* En séance du 11 juillet 2013, le Collège Provincial du Hainaut a approuvé le compte de l'exercice 2012 de la fabrique d'église saint Christophe à Marbaix-la-Tour ;

* En séance du 11 juillet 2013, le Collège Provincial du Hainaut a approuvé le compte de l'exercice 2012 de la fabrique d'église saint André à Jamioulx.

2. Objet : AD/ Fabrique d'église saint Martin à Ham-sur-Heure. Budget de l'exercice 2014. Avis.

Le Conseil communal,

- Par 3 abstentions et 16 oui, décide :

Article 1^{er} : D'émettre un avis favorable sur le budget de l'exercice 2014 de la fabrique d'église saint Martin à Ham-sur-Heure;

Article 2 : De transmettre copie de cette délibération :

- au Collège provincial du Hainaut à Mons.
- à Monseigneur l'Evêque du diocèse de Tournai .

3. Objet : AD/ Fabrique d'église saint Christophe à Marbaix-la-Tour. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2013. Avis.

Le Conseil communal,

- Par 3 abstentions et 16 oui, décide :
-

Article 1^{er} : D'émettre un avis favorable sur la modification du budgétaire n°1 de l'exercice 2013 de la fabrique d'église saint Christophe à Marbaix-la-Tour.

Article 2 : De transmettre copie de cette délibération :

- au Collège provincial du Hainaut à Mons ;
- à Monseigneur l'Evêque du diocèse de Tournai.

4. Objet : AD/ Fabrique d'église saint Christophe à Marbaix-la-Tour. Budget de l'exercice 2014. Avis.

Le Conseil communal,

- Par 3 abstentions et 16 oui, décide :

Article 1^{er} : D'émettre un avis favorable sur le budget de l'exercice 2014 de la fabrique d'église saint Christophe à Marbaix-la-Tour;

Article 2 : De transmettre copie de cette délibération :

- au Collège provincial du Hainaut à Mons.
- à Monseigneur l'Evêque du diocèse de Tournai .

5. Objet : AD/ Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2013 - service extraordinaire.

Le Conseil communal,

- Par 3 abstentions et 16 oui, décide :

Article 1^{er} : D'approuver la modification budgétaire n° 2 du service extraordinaire de l'exercice 2013.

Article 2 : De transmettre copie de la présente délibération au service public de Wallonie DGO5 à 7000 Mons.

6. Objet : AD/ Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2013 - service ordinaire.

Le Conseil communal,

- Par 3 abstentions et 16 oui, décide :

Article 1^{er} : D'approuver la modification budgétaire n° 2 du service ordinaire de l'exercice 2013.

Article 2 : De transmettre copie de la présente délibération au service public de Wallonie DGO5 à 7000 Mons

7. Objet : AD/ Aide à la promotion de l'emploi (A.P.E.) Accord sur le nombre de points cédés par le CPAS en faveur de la Commune (67 points) pour les années 2014 et 2015.

Le Conseil communal,

- Par 3 abstentions et 16 oui, décide :

Article 1^{er} : D'accepter, pour les années 2014 et 2015, les points cédés par le C.P.A.S. de Ham-sur-Heure-Nalinnes dans le cadre de l'aide à la promotion de l'emploi (A.P.E.) soit : 67 points.

Article 2 : De transmettre copies de la délibération au service public de Wallonie – DG06- direction de la promotion de l'emploi à 5100 Jambes.

8. Objet : AD/ Situation de caisse du receveur communal arrêtée au 30/06/2013.

Le Conseil communal,

En sa séance du 14 août 2013, le Collège communal a approuvé le procès-verbal de vérification de la caisse communale arrêtée au 30 juin 2013.

9. Objet : AD/ Souscription de parts financières E dans le Capital de l'intercommunale Igretec. Travaux d'égouttage: Allée de la charmille à Ham-sur-Heure.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité décide :

Article 1^{er} : de souscrire des parts bénéficiaires E de l'organisme d'assainissement agréé IGRETEC à concurrence de 69.062,00 € correspondant à sa quote-part financière des travaux d'égouttage, allée de la charmille à Ham-sur-Heure ;

Article 2 : de charger le Collège communal de libérer annuellement le montant souscrit à concurrence d'au minimum 1/20^{ème} de cette souscription jusqu'à la libération totale des fonds, soit pour la première fois en 2014 à concurrence de 3.453,10 €.

10. Objet : AD/ Souscription de parts financières E dans le Capital de l'intercommunale Igretec. Travaux d'égouttage: Allée des Ecureuils à Ham-sur-Heure.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité décide :

Article 1^{er} : de souscrire des parts bénéficiaires E de l'organisme d'assainissement agréé IGRETEC à concurrence de 54.535,00 € correspondant à sa quote-part financière des travaux d'égouttage, allée des Ecureuils à Ham-sur-Heure ;

Article 2 : de charger le Collège communal de libérer annuellement le montant souscrit à concurrence d'au minimum 1/20^{ème} de cette souscription jusqu'à la libération totale des fonds, soit pour la première fois en 2014 à concurrence de 2.726,75 €.

11. Objet : JLP/Droit de tirage. Arrêt du plan d'investissement communal pour les années 2013 à 2016.

Le Conseil communal,

- Par 3 non et 16 oui, décide :

Article 1er : d'arrêter le plan d'investissement communal suivant pour les années 2013 à 2016 :

N°	Intitulé de l'investissement	Estimation des travaux	Part communale	Intervention régionale
1	Réfection partielle rue de Marcinelle à Nalinnes	524.157,48	279.411,43	244.746,05
2	Réfection partielle rues des Déportés et Brogneaux à Jamioulx	242.452,54	121.226,27	121.226,27
3	Aménagement rond-point du Panama	396.487,36	198.243,68	198.243,68
	Total		599.881,38	564.216,00

Article 2 : de transmettre ce plan d'investissement à la Direction générale opérationnelle « Routes et Bâtiments » - DGO1 – Département des Infrastructures subsidiées, Direction des voiries subsidiées – Boulevard du Nord, 8 à 5000 Namur.

12. Objet : MB/ Convention de mise à disposition de personnel communal à la pré-zone opérationnelle Hainaut-Est.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide:

Article unique : de ratifier la convention désignant Monsieur Christophe Pendeville en qualité de travailleur mis à disposition de la pré-zone opérationnelle Hainaut-Est.

13. Objet : CP/ Passation d'une convention entre l' Etat belge et la Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes relative à la délivrance de titres de séjour biométriques aux ressortissants de pays tiers et de passeports biométriques aux citoyens belges.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide:

Article 1 : De passer la convention entre l'Etat belge et la Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes relative à la délivrance de titres de séjour biométriques aux ressortissants de pays tiers et de passeports biométriques aux citoyens belges.

Article 2 : De désigner Muriel MONDUS, en qualité de responsable communal pour le suivi de la convention.

Article 3 : De transmettre la présente délibération et convention signée au SPF Intérieur à 1000 Bruxelles.

14. Objet : CP/ Fixation des conditions du marché public de fournitures en vue de l'acquisition de deux packs biométriques destinés à la délivrance de passeports et de titres de séjour biométriques par le service Etat Civil - Population.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide:

Article 1 : De passer un marché public de fournitures portant sur l'acquisition de packs biométriques agréés - selon directives du SPF Intérieur et SPF Affaires étrangères - destinés au service Etat Civil – Population en vue de la délivrance de titres de séjour et de passeports biométriques.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché.

Article 3 : D'approuver les termes du cahier spécial des charges n° 170.118.

Article 4 : Les crédits nécessaires à l'acquisition de 2 packs biométriques étant prévus à la modification budgétaire n°2 du service extraordinaire du budget 2013.

Article 5 : D'annexer copie de la présente délibération en tant que pièce justificative du marché aux mandats de paiement par lesquels le Receveur communal sera chargé par le Collège communal de liquider la dépense.

15. Objet : JLP/Modification des baux emphytéotiques de trois ASBL sur la plaine de sports de Jamioux : "Jamioux Tennis Club", "Les Amis de la 250ème de Jamioux" et "Centre Hébert du Val d'Heure". Approbation.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1er : d'approuver les baux emphytéotiques relatifs aux biens concédés aux ASBL :

- Jamioux Tennis Club, pour une parcelle de 8 a 25 ca, cadastrée Section A n° 25/02L et 25/02S ;

- Les Amis de la 250^{ème} de Jamioux, pour une parcelle de 6 a 96 ca, cadastrée Section A partie du n° 25/02T ;

- Centre Hébert du Val d'Heure, pour une parcelle de 2 ha 56 a 50 ca, cadastrée Section A partie du n° 25/02T.

Article 2 : d'annexer copie de la présente délibération à l'acte qui sera passé pour les trois baux emphytéotiques.

16. Objet : SL/Vente de bois sur pieds 2013.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1er : d'approuver le descriptif des lots dressé par le Département de la Nature et des Forêts ainsi que les clauses générales et particulières du cahier spécial des charges relatif à la susdite vente.

Article 2 : de transmettre copie de la présente délibération au Chef de Cantonement du Département de la Nature et des Forêts.

17. Objet : JLP/Travaux d'amélioration et d'égouttage de l'allée de Morfayt et du chemin de Biatrooz à Ham-sur-Heure (phase 2). Avenant n° 3.

Le Conseil communal,

- Par 3 abstentions et 16 oui, décide :

Article 1er : d'approuver l'avenant n° 3 relatif aux travaux d'amélioration et d'égouttage allée de Morfayt (Phase II) et chemin de Biatrooz à Ham-sur-Heure, au montant de 69.837,57 € TVAC ;

Article 2 : d'expédier copie de la présente délibération à IGRETEC et à la S.A. TRAVEXPLOIT.

18. Objet : JLP/Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement. Deuxième prolongation de la convention de traitements des produits de curage générés par la commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes dans les installations gérées par IGRETEC.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1er : d'approuver l'avenant n° 2 relatif à la prolongation de 6 mois supplémentaires de la convention de traitement des produits de curage générés par la commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes.

Article 2 : d'expédier à IGRETEC copie de la présente délibération ainsi que de l'avenant n° 2 à la convention.

19. Objet : JLP/Signature de la convention de mission de centrale de marchés, entre Hainaut Centrale de Marchés et la Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes, pour la création d'un bassin de retenue à la rue Fonds des Bosquets à Cour-sur-Heure.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1er : de marquer son accord sur les termes de la convention particulière régissant la mission de centrale de marchés, entre Hainaut Centrale de Marchés et la Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes, pour la création d'un bassin de retenue à la rue Fonds des Bosquets à Cour-sur-Heure.

Article 2 : d'affecter :

- la dépense des travaux, au budget extraordinaire de l'exercice 2014.

- la dépense des honoraires de la centrale de marchés, sur l'article 87701/73360 du budget 2013.

20. Objet : JLP/Jugement concernant les sentiers 62 et 120 traversant le bien sis rue de la Vallée, 47 à 6120 Nalinnes et appartenant à M. Bernard Flamme. Prise de connaissance et modification dans l'atlas des chemins vicinaux.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1er : de prendre connaissance du jugement rendu le 10 juillet 2013 par la Justice de Paix de Thuin ordonnant à la Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes de prendre toutes les mesures utiles pour supprimer le sentier n° 62 et le sentier n° 120 de l'Atlas communal.

Article 2 : de supprimer en conséquence de l'atlas des chemins vicinaux les sentiers n° 62 et 120 sur leur totalité, ce qui ne pose aucun problème à la circulation.

Article 3 : d'expédier copie de la présente délibération et des pièces du dossier à Hainaut Ingénierie Technique, rue Saint-Antoine 1 à 7021 Havré.

Le groupe « Cap communal » demande de rester vigilant pour éviter la suppression de sentiers toujours utilisés.

21. Objet : MB/ Modification du tableau de préséance des conseillers communaux.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide:

Article unique : d'arrêter le tableau de préséance des Conseillers communaux comme suit :

Ordre de préséance	Noms et prénoms des conseillers	Date d'entrée en fonction	Suffrages obtenus après dévolution des votes de listes	Rang dans la liste
1	BINON Yves	14-nov-90	2983	1
2	DOLIMONT Adrien	04-déc-06	1426	6
3	ATTOUT-BERNY Marie-Astrid	14-juil-95	1013	2
4	ROULIN-DURIEUX Laurence	08-janv-01	639	7
5	TOUSSAINT-MALLET Yvonne	14-juil-95	607	23
6	CAWET Gilbert	04-déc-06	571	4
7	MINET Pierre	08-janv-01	466	1
8	ROCHEZ Henri	14-juil-95	603	3
9	DRUITTE Isabelle	08-janv-01	479	2
10	DUMONT Achille	20-juin-01	298	8
11	MAJEWSKI Nicolas	12-oct-05	245	12
12	COULON Grégory	04-déc-06	504	9
13	PHILIPPRON Thierry	04-déc-06	296	5
14	LECLERCQ Olivier	04-déc-06	245	10
15	RIGNANESE Gian-Marco	21-oct-10	298	4
16	ESCOYEZ Yves	03-déc-12	410	1
17	SIMONART Geoffroy	03-déc-12	305	3
18	DE LONGUEVILLE Catherine	03-déc-12	297	19
19	LEGAY Thomas	03-déc-12	297	5
20	MARIN Bénédicte	03-déc-12	295	17
21	OGIERS BOI Luigina	03-déc-12	257	21
22	BAUDUIN Jean-Claude	03-déc-12	254	23
23	BEUGNIER Lydie	04-juil-13	232	2

22. Objet : MB/ Désignation d'un membre de la commission d'accompagnement du plan de cohésion sociale en remplacement d'Anne-Marie MARLAIR-PETERS, démissionnaire.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide:

Article unique : de désigner Mademoiselle Lydie BEUGNIER en remplacement de Madame Anne-Marie MARLAIR-PETERS en qualité de membre de la commission d'accompagnement du plan de cohésion sociale.

23. Objet : MB/ Désignation d'un(e) délégué(e) à l'assemblée générale de l'I.P.F.H. pour la durée de la législature 2012-2018 en remplacement de Madame Anne-Marie MARLAIR-PETERS, démissionnaire.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide:

Article 1^{er} : de désigner Mademoiselle Lydie BEUGNIER en remplacement de Madame Anne-Marie MARLAIR-PETERS en qualité de déléguée à l'assemblée générale d'Intersud ;

Art. 2 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale.

24. Objet : MB/ Désignation d'un(e) Vice-Président(e) du Conseil communal des Enfants en remplacement d'Anne-Marie MARLAIR-PETERS, démissionnaire.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide:

Article 1^{er} : de désigner Mademoiselle Lydie BEUGNIER en remplacement de Madame Anne-Marie MARLAIR-PETERS en qualité de Vice-Présidente du Conseil communal des Enfants ;

Art. 2 : de modifier comme suit le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal des Enfants avec effets au 12/09/2013 :

- la vice-présidence est assurée par Mademoiselle Lydie BEUGNIER, conseillère communale .

25. Objet : MB/ Désignation d'un(e) délégué(e) à l'assemblée générale d'Intersud pour la durée de la législature 2012-2018 en remplacement de Madame Anne-Marie MARLAIR-PETERS, démissionnaire.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide:

Article 1^{er} : de désigner Mademoiselle Lydie BEUGNIER en remplacement de Madame Anne-Marie MARLAIR-PETERS en qualité de déléguée à l'assemblée générale d'Intersud ;

Art. 2 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale.

26. Objet : MB/ Désignation d'un membre de la commission Travaux/Environnement et Sécurité/Mobilité en remplacement d'Anne-Marie MARLAIR-PETERS, démissionnaire.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide:

Article unique : de désigner Mademoiselle Lydie BEUGNIER en remplacement de Madame Anne-Marie MARLAIR-PETERS en qualité de membre de la commission Travaux/Environnement et Sécurité/Mobilité.

27. Objet : MB/ Désignation d'un(e) délégué(e) à l'assemblée générale de la Maison de l'Enfant "Les Marbouilles" pour la durée de la législature 2012-2018 en remplacement de Madame Anne-Marie MARLAIR-PETERS, démissionnaire.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide:

Article 1^{er} : de désigner Mademoiselle Lydie BEUGNIER en remplacement de Madame Anne-Marie MARLAIR-PETERS en qualité de déléguée à l'assemblée générale ;

Art. 2 : de transmettre la présente délibération à l'association.

28. Objet : JLP/Dénomination d'une nouvelle voirie à Jamioulx : "allée Jean Hainaut" et numérotation des installations sportives existantes.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1er : de dénommer la voirie d'accès de la plaine de sports de Jamioulx « allée Jean Hainaut ».

Article 2 : de numéroter les installations sportives existantes sur ce site, à savoir :

- le bâtiment de l'ASBL « Les amis de la 250^{ème} unité de Jamioulx » = n° 79

- le bâtiment de l'ASBL « Jamioulx Tennis Club » = n° 87

- l'adresse de l'ASBL « Centre Hébert du Val d'Heure » = n° 91

- le bâtiment du Football Club de Jamioulx = n° 101

Article 3 : d'avertir Infrasport, les impétrants, la Poste ainsi que le Registre National de cette dénomination de rue.

29. Objet : AS/Ratification de la désignation de représentants de la Commune et d'une personne compétente en histoire dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage entre la Maison du Tourisme Val de Sambre et Thudinie et la Commune.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide:

Article unique : de ratifier la désignation de Frédéric DEWULF et/ou Anne SONET pour le suivi administratif des études, chantiers et événements mis en œuvre par la Maison du Tourisme Val de Sambre et Thudinie et à la désignation de Laurence ROULIN-DURIEUX, Echevin du Tourisme et de Jean-Marie BERNY comme représentant de la Commune pour le comité d'accompagnement dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage entre la maison du tourisme val de Sambre et Thudinie et la Commune.

30. Objet : MB/ Octroi d'un titre honorifique de conseiller honoraire à Monsieur Jean Ladrière.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide:

Article unique : d'octroyer à Monsieur Jean Ladrière le titre honorifique de Conseiller honoraire.

31. Objet : NP/Enseignement - Répartition du capital-périodes avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2013. Décision.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De répartir comme suit le capital-périodes avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2013 :

Au niveau primaire : sur base des chiffres de population scolaire primaire du 15/01/2013 :

	<u>Effectifs</u>	<u>Capital-périodes</u>
Ham-s-Heure-Centre	53	80 + 24 D.S.C.

}

Ham-s-Heure-Beignée	68	90	+ 06 - 2de langue	= 264
Cour-sur-Heure	41	64		
Nalinnes-Centre	115	156	} + 24 D.S.C.	
Nalinnes-Haies	93	130		
Nalinnes-Bultia	49	78		+ 10 - 2de langue
Jamioux	120	162	} + 24 D.S.C.	
Marbaix-la-Tour	75	104		+ 08 - 2de langue
TOTAL :	614			960

En primaire : Nombre d'emplois = capital-périodes divisé par 24.

Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure : 264 divisé par 24 = 8 classes + 1 D.S.C. + 12 périodes d'adaptation (Beignée) + 12 périodes d'adaptation (Cour-sur-Heure) + 16 périodes d'éducation physique + 6 périodes de seconde langue.

Reliquat : 2 périodes.

Nalinnes : 398 divisé par 24 = 14 classes + 1 D.S.C. + 28 périodes d'éducation physique + 10 périodes de seconde langue.

Reliquat : 0 période.

Jamioux/Marbaix-la-Tour : 298 divisé par 24 = 10 classes + 1 D.S.C. + 20 périodes d'éducation physique + 8 périodes de seconde langue.

Reliquat : 6 périodes.

Total reliquat = 8 périodes

Total des compléments de périodes destinés à l'encadrement spécifique des élèves de 1^{ère} et 2^{ème} années primaires attribués au 01/10/2012 : 33 périodes (6 à Beignée, 6 à Nalinnes – Centre, 9 à Nalinnes – Haies, 6 à Jamioux et 6 à Marbaix-la-Tour).

Total des périodes d'adaptation utilisables : 41.

Ces 41 périodes de reliquat sont réparties comme suit :

07 périodes à Ham-sur-Heure – Beignée ;

06 périodes à Nalinnes – Centre ;

09 périodes à Nalinnes – Haies ;

05 périodes à Nalinnes – Bultia ;

06 périodes à Jamioux ;

06 périodes à Marbaix-la-Tour ;

02 périodes pour l'éducation physique.

Total éducation physique : 66 périodes.

Total seconde langue : 24 périodes.

Article 2 : De transmettre copie de la présente délibération au Ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

32. Objet : Questions orales et écrites au collège communal

Madame Lydie Beugnier, Messieurs Yves Binon, Adrien Dolimont, Grégory Coulon, Nicolas Majewski quittent la salle des délibérations.

Objet : Huis-clos

1. Objet : NP/Personnel enseignant - Désignation de l'ensemble du personnel enseignant de Ham-sur-Heure - Nalinnes en vue d'assurer les garderies du matin, du midi et du soir ainsi que les études du soir, avec effets rétroactifs du 02/09/2013 au 30/06/2014.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De désigner les membres du personnel enseignant repris ci-après pour assurer :

- a) les garderies du matin, du midi et du soir, à 6,20 €/heure, à l'indice 138,01;
- b) les surveillances des études du soir au taux de 20,22 €/heure, à l'index 1,3728 ;

avec effets rétroactifs du 02/09/2013 au 30/06/2014 :

Instituteurs (trices) primaires :

COULON Cédric - ERROYAUX Jean-Yves - HECQ Alain - LEPINNE Stéphane - ART Marie-Bernadette - BAYET Sylvie - BOUCNEAU Sylvie - BROUSMICHE Céline - CAWET Christiane - COHEN Bellara - DAVISTER Nathalie - DECHENE Emilie - DECONINCK Annick - DELBRASSINNE Karin - DE NEVE France - HALLARD Marie-Christine - LAMBERT Sophie - LEONARD Nadine - MAJEWSKI Audrey - MALACORT Delphine - MARLAIR Laurence - MATHEVE Stéphanie - MOREAU Marie-Pierre - NOEL Catherine - PARIS Chantal - PEREA-NIETO Marie - PIERARD Martine - PIERDOMENICO Deborah - PIERRARD Anne - PIREAU Joëlle - POISMAN Mélissa - QUERTINMONT Corine - ROBERT Rosalie - ROUGE Christine - SCHEPERS Catherine - SOHET Nathalie - THIBAUT Isabelle - WEROTTE Géraldine - MERCIER Christelle

Institutrices maternelles :

BLAMPAIN Doriane - BRUFFAERTS Martine - BRUFFAERTS Nathalie – CALCOEN Justine - CHARTIER Sylvie - COLLARD Audrey - DEGREVE Héloïse - DEMANET Nathalie - DONCEEL Caroline - DUTROUX Sandra - HELLEPUTTE Isabelle - LIERNEUX Marie-Hélène - LIMBORT-LANGENDRIES Catherine - MORTELETTE Florence - NICAISE Sylvie - PICCOLI Maryka - PIRSON Christine - ROULET Jannick - SBILLE Annik - SCHWEININGER Marylin - VERMEULEN Magali - YERNAUX Valérie - GOYVAERTS Caroline - SPLINGARD Noëlle (à partir du 09/09/2013) - BEAUFAIJT Virginie (psychomotricité) - CLEMENT Geneviève (psychomotricité).

Assistantes aux institutrices maternelles :

DESJARDINS Angélique – N'GORAN Maye Madeleine - LEVIS Emmanuelle.

Maîtres spéciaux :

HENDSCHEL Cécile (religion catholique) - SCARSEZ Brigitte (religion catholique) - DELATTE Laurence (religion catholique) - SIMONET Laure (religion protestante) - GOLENVAUX Martine (morale) - DEMONTE Pierre (éducation physique) - MATHUES Anne-Françoise (éducation physique) - PIRAUX Christophe (éducation physique) HOHO Julie (éducation physique) - WEROTTE Françoise (seconde langue) - TROONEN Julie (seconde langue).

Article 2 : Les intéressés sont payés sur base d'états de prestations mensuels dûment visés par les Directrices d'école.

2. Objet : NP/Personnel enseignant - Modification d'affectation de Christine ROUGE, institutrice primaire à titre définitif, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2013.

Le Conseil communal,

Sur proposition du Collège communal ;

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : D'affecter, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2013, ROUGE Christine, institutrice primaire à titre définitif, à l'école communale de Nalinnes, à concurrence de 06 périodes/semaine à la section du Centre, de 13 périodes/semaine à la section des Haies et 05 périodes/semaine à la section du Bultia ;

Article 2 : De stipuler :

- que copies de la présente délibération seront adressées :
- au ministre de la Fédération Wallonie – Bruxelles ;
- à l'intéressée afin de lui servir de commission.

3. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à l'école communale de Nalinnes - section des Haies avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013 : POISMAN Mélissa.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : De désigner, POISMAN Mélissa, institutrice primaire diplômée de la Haute Ecole Albert Jacquard à Namur le 20/06/2008, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice primaire à titre temporaire avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013, à l'école communale de Nalinnes – section des Haies, à concurrence de 20 périodes/semaine et de 04 périodes/semaine en remplacement de Piérard Martine, institutrice primaire à titre définitif en interruption partielle de carrière.

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2014 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

4. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire aux écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013 : PIERDOMENICO Deborah.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De désigner PIERDOMENICO Deborah, institutrice primaire diplômée de la Haute école Namuroise catholique à Champion le 29/06/2007, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice primaire à titre temporaire avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013, à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour – à concurrence de 6 périodes/semaine à la section de Jamioulx et de 6 périodes/semaine à la section de Marbaix-la-Tour (adaptation) ainsi qu'à l'école communale de Nalinnes – section des Haies, à concurrence de 12 périodes/semaine en remplacement de Pireau Joëlle, en interruption partielle de carrière.

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2014 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

5. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à concurrence de 12 périodes/semaine à l'école communale de Ham/Heure-Cour/Heure - section de Cour-sur-Heure, avec effets rétroactifs à partir du 2/9/2013: PIERRARD Anne.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De désigner PIERRARD Anne, institutrice primaire diplômée de la Haute école provinciale - IPSMa – à Marcinelle le 09/09/2008, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice primaire à titre temporaire à concurrence de 12 périodes/semaine avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013 à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure – section de Cour-sur-Heure.

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2014 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

6. Objet : NP/Personnel enseignant - Mesure d'écartement d'une institutrice primaire à titre définitif, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013 pour risque de contamination par cytomégalovirus et pendant la période de sa grossesse : MAJEWSKI Audrey.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : D'écarter Audrey MAJEWSKI des fonctions d'institutrice primaire qu'elle exerce à titre définitif à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour – section de Marbaix-la-Tour et ce, pour risque de contamination par cytomégalovirus à partir du 02/09/2013 et pendant toute la période de la grossesse.

L'intéressée est affectée à partir de cette même date au sein des services administratifs, sans l'exposer au risque.

Article 2 : De stipuler :

- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au Ministre de la Fédération Wallonie - Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

7. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour - section de Marbaix-la-Tour avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013 : MERCIER Christelle.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De désigner MERCIER Christelle, institutrice primaire diplômée de la Haute école provinciale Mons Borinage-Centre, le 30/06/2010, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice primaire à titre temporaire, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013 à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour – section de Marbaix-la-Tour, en remplacement de Majewski Audrey, écartée de ses fonctions par mesure de protection de la maternité, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013 ;

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2014 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

8. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une maîtresse de religion catholique à titre temporaire dans les écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013 : DELATTE Laurence.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : De désigner DELATTE Laurence, institutrice primaire diplômée de l'Ecole normale catholique du Brabant wallon à Nivelles le 27/06/2008, en vue d'exercer les fonctions de maîtresse de religion catholique à titre temporaire dans les écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013, en remplacement de Hendschel Cécile, en congé de maladie.

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2014 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

9. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'un maître d'éducation physique à titre temporaire à concurrence de 04 pér./sem. aux écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013 : PIRAUX Christophe.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1er : De désigner PIRAUX Christophe, agrégé de l'enseignement secondaire inférieur en éducation physique, diplôme délivré par la Haute école Paul-Henri Spaak à Nivelles le 10/09/2004, en vue d'exercer les fonctions de maître d'éducation physique à titre temporaire à concurrence de 02 périodes/semaine vacantes ainsi que 02 périodes/semaine en remplacement de Demonté Pierre, en congé de maladie, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013, dans les écoles communales de Ham-sur-Heure – Nalinnes et ce, en supplément des 20 périodes/semaine qu'il preste déjà à titre définitif.

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressé sera tenu d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2014 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressé afin de lui servir de commission.

10. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une maîtresse d'éducation physique à titre temporaire à concurrence de 18 périodes/semaine aux écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013 : HOHO Julie.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1er : De désigner HOHO Julie, agrégée de l'enseignement secondaire inférieur en éducation physique, diplôme délivré par la Haute école Paul-Henri Spaak à Nivelles le 10/09/2004, en vue d'exercer les fonctions de maîtresse d'éducation physique à titre temporaire à concurrence de 18 périodes/semaine avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013, en remplacement de Demonté Pierre, en congé de maladie.

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2014 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

11. Objet : NP/Personnel enseignant - WEROTTE Françoise, maîtresse de seconde langue à titre définitif : demande d'une interruption partielle de carrière (mi-temps) pour assistance médicale avec effets rétroactifs pour la période du 01/09 au 30/11/2013.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : D'agréer la requête par laquelle WEROTTE Françoise, maîtresse de seconde langue à titre définitif, sollicite une interruption partielle de carrière professionnelle pour assistance médicale (mi-temps) avec effets rétroactifs du 01/09/2013 au 30/11/2013 (en lieu et place de son interruption partielle de carrière professionnelle à l'âge de 50 ans avec allocation simple (quart-temps) du 01/09/2013 au 31/08/2014).

Article 2 : De transmettre copies de la présente délibération :

- au Ministre de la Fédération Wallonie – Bruxelles ;
- à l'intéressée afin de lui servir de commission.

12. Objet : MG/ Personnel enseignant - Désignation d'une maîtresse de seconde langue à titre temporaire à concurrence de 06 périodes/semaine aux écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013 : TROONEN Julie.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : De désigner TROONEN Julie, agrégée de l'Enseignement secondaire inférieur – Anglais - Néerlandais à la Haute école catholique Charleroi - Europe à Loverval le 26/06/2002, en vue d'exercer les fonctions de maîtresse de seconde langue à titre temporaire, dans les écoles communales de Ham-sur-Heure – Nalinnes, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013, à concurrence 06 périodes/semaine, en remplacement de Wérotte Françoise, en interruption partielle de carrière pour assistance médicale (1/2 temps) et ce, en supplément des 02 périodes qu'elle preste à titre définitif.

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2014 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

13. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une maîtresse de seconde langue à titre temporaire à concurrence de 04 périodes/semaine aux écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013 : PROVYN Virginie.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : De désigner PROVYN Virginie, agrégée de l'Enseignement secondaire supérieur - diplôme délivré par l'Université Libre de Bruxelles le 12/11/1996 et licenciée en philologie germanique (nl-de) - diplôme délivré par l'Université Libre de Bruxelles le 26/06/1996, en vue d'exercer les fonctions de maîtresse de seconde langue à titre temporaire à concurrence 04 périodes/semaine, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013, dans les écoles communales de Ham-sur-Heure – Nalinnes, en remplacement de Wérotte Françoise, en interruption partielle de carrière pour assistance médicale (1/2 temps).

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2014 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

14. Objet : NP/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure - section du Centre, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013 : DEGREVE Héloïse.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De désigner DEGREVE Héloïse, institutrice maternelle diplômée de la Haute Ecole Albert Jacquard à Namur le 25 juin 2002, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à titre temporaire avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013, à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure - section du Centre ;

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2014 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

15. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à concurrence de 13 pér./sem. à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour - section de Marbaix-la-Tour, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013: GOYVAERTS C.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De désigner GOYVAERTS Caroline, institutrice maternelle diplômée de la Haute école Albert Jacquard à Namur, le 11/01/2010, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à mi-temps à titre temporaire, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013, à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour – section de Marbaix-la-Tour.

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2014 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

16. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à concurrence de 13 périodes/semaine à l'école communale de Nalinnes - section du Centre, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013 : MORTELETTE Florence.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De désigner MORTELETTE Florence, institutrice maternelle diplômée de la Haute école Albert Jacquard à Namur le 30/06/2007, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à titre temporaire à concurrence de 13 périodes/semaine, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013, à l'école communale de Nalinnes – section du Centre et ce, en supplément des 6 périodes/semaine qu'elle preste en remplacement de Lierneux Marie-Hélène, en congé pour prestations réduites (quart-temps) ;

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2014 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

17. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à concurrence de 6 périodes/semaine à l'école communale de Nalinnes - section du Centre, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013 : MORTELETTE Florence.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De désigner MORTELETTE Florence, institutrice maternelle diplômée de la Haute école Albert Jacquard à Namur le 30/06/2007, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à titre temporaire à concurrence de 6 périodes/semaine, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013, à l'école communale de Nalinnes – section du Centre, en remplacement de Lierneux Marie-Hélène, en congé pour prestations réduites (quart-temps) et ce, en supplément des 13 périodes/semaine qu'elle y preste ;

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2014 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

18. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à l'école communale de Ham/Heure-Cour/Heure - section de Cour/Heure avec effets rétroactifs à partir du 09/09/2013 : SPLINGARD Noëlie.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De désigner SPLINGARD Noëlie, institutrice maternelle diplômée de la Haute Ecole Provinciale de Mons Borinage Centre le 22/06/2007, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à titre temporaire, avec effets rétroactifs à partir du 09/09/2013, à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure – section de Cour-sur-Heure, en remplacement de Roulet Jannick, en congé de maladie.

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2014 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

19. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une maîtresse de psychomotricité à titre temporaire à concurrence de 5 pér./sem. aux écoles communales de Ham-s-Heure/Nalinnes avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013 : CLEMENT Geneviève.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De désigner CLEMENT Geneviève, agrégée de l'enseignement secondaire inférieur – section éducation physique-biologie, diplôme délivré par l'école normale moyenne mixte de l'Etat à Nivelles le 10/09/1980 et certificat de maître de psychomotricité délivré par le C.E.S.A. à Roux obtenu en 2006, en vue d'exercer, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013, les fonctions de maîtresse de psychomotricité à titre temporaire à concurrence 3 périodes/semaine à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour – section de Jamioulx et de 2 périodes/semaine à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure – section de Beignée, en supplément des 9 périodes qu'elle preste à titre définitif et de son complément d'horaire sous le régime A.P.E. communal.

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30 juin 2014 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

20. Objet : NP/Personnel enseignant - Engagement d'une institutrice primaire A.P.E. à mi-temps à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure - sections de Cour-sur-Heure et de Beignée, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013 : COHEN Bellara.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : D'engager, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013, COHEN Bellara, institutrice primaire diplômée de la Haute école Galilée – I.S.Ca.p – St-Thomas à Bruxelles le 30/06/2000, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice primaire sous le régime d'agent A.P.E., à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure – sections de Cour-sur-Heure et de Beignée.

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2014 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

21. Objet : NP/Personnel enseignant - Engagement d'une institutrice maternelle A.P.E., affectée à la psychomotricité dans les écoles communales de Ham-sur-Heure - Nalinnes, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013 : BEUFAIJT Virginie.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : D'engager, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013, BEUFAIJT Virginie, institutrice maternelle diplômée de la Haute Ecole provinciale de Mons-Borinage à Mons le 20/06/2003, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle affectée à la psychomotricité à temps plein (26 périodes/semaine) sous le régime d'agent A.P.E., dans les écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes.

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2014 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

22. Objet : NP/Enseignement - Engagement d'une assistante aux institutrices maternelles P.T.P. à 4/5ème temps à l'école communale de Nalinnes - section du Bultia, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013 : N'GORAN Maye Madeleine.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'engager N'GORAN Maye Madeleine, en vue d'exercer les fonctions d'assistante aux institutrices maternelles – P.T.P. à quatre cinquième temps à l'école communale de Nalinnes – section du Bultia, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013.

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2014 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au Ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

23. Objet : NP/Enseignement - Engagement d'une assistante à l'institutrice maternelle P.T.P. à 4/5ème temps à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure - section de Cour-sur-Heure, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013 : LEVIS Emmanuelle.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'engager LEVIS Emmanuelle, détentrice d'un certificat d'études de base, en vue d'exercer les fonctions d'assistante aux institutrices maternelles – P.T.P. à quatre cinquième temps à l'école communale de Ham-sur-Heure-Cour-sur-Heure – section de Cour-sur-Heure, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013.

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2014 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au Ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

24. Objet : NP/Enseignement - Engagement d'une assistante aux institutrices maternelles P.T.P. à mi-temps à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour - section de Jamioulx, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013 : DESJARDINS Angélique.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'engager DESJARDINS Angélique, détentrice d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur, en vue d'exercer les fonctions d'assistante aux institutrices maternelles – P.T.P. à mi-temps à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour – section de Jamioulx, avec effets rétroactifs à partir du 02/09/2013 et jusqu'au 20/12/2013 (fin de son crédit P.T.P.).

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 20/12/2013 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au Ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

25. Objet : MG/Personnel enseignant - Mise en disponibilité pour cause de maladie avec effets rétroactifs du 12/06/2013 au 16/06/2013 d'une institutrice maternelle à titre définitif : COLLARD Audrey.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : COLLARD Audrey , institutrice maternelle à titre définitif, se trouve de plein droit en disponibilité pour cause de maladie avec effets rétroactifs du 12/06/2013 au 16/06/2013 et ce, en vertu des dispositions des décrets des 06/06/1994 et 05/07/2000 et suivant relevé établi le 09/08/2013 par la Fédération Wallonie - Bruxelles - Direction générale des personnels de l'enseignement.

Article 2 : De transmettre copies de la présente délibération :

- au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- à l'intéressée afin de lui servir de commission.

26. Objet : NP/Personnel enseignant - LIERNEUX Marie-Hélène, institutrice maternelle à titre définitif: demande d'un congé pour prestations réduites (1/4 temps) pour raisons sociales et familiales avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2013 et jusqu'au 31/08/2014.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : D'agréer la requête par laquelle LIERNEUX Marie-Hélène, institutrice maternelle à titre définitif, sollicite un congé pour prestations réduites (quart-temps) pour raisons sociales et familiales avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2013 et jusqu'au 31/08/2014.

Article 2 : De transmettre copies de la présente délibération :

- au Ministre de la Fédération Wallonie – Bruxelles ;
- à l'intéressée afin de lui servir de commission.

27. Objet : NP/Personnel enseignant - BRUFFAERTS Nathalie, institutrice maternelle à titre définitif : demande d'un congé pour prestations réduites (quart-temps) pour raisons sociales et familiales du 01/10/2013 au 30/09/2014.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : D'agréer la requête par laquelle BRUFFAERTS Nathalie, institutrice maternelle à titre définitif, sollicite un congé pour prestations réduites (quart-temps) pour raisons sociales et familiales à partir du 01/10/2013 et jusqu'au 30/09/2014.

Article 2 : De transmettre copies de la présente délibération :

- au Ministre de la Fédération Wallonie – Bruxelles ;
- à l'intéressée afin de lui servir de commission.

28. Objet : NP/Personnel enseignant - Démission au 31/08/2014 de ses fonctions d'instituteur primaire à titre définitif en vue d'être admis à la pension de retraite avec effets au 01/09/2014 : SCHIETECATTE Jean-Luc.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De faire droit à la requête datée du 24/08/2013 par laquelle SCHIETECATTE Jean-Luc présente la démission de ses fonctions d'instituteur primaire à titre définitif à la date du 31/08/2014 en vue d'être admis à la pension de retraite avec effets au 01/09/2014.

Article 2 : De transmettre copie de la présente délibération :

- au Ministre de la Fédération Wallonie – Bruxelles – Direction de l'enseignement ;
- au Service des Pensions du Secteur Public à Bruxelles ;
- à l'intéressé pour lui servir de commission.

Madame Lydie Beugnier, Messieurs Yves Binon, Adrien Dolimont, Grégory Coulon, Nicolas Majewski entrent en séance.

29. Objet : AD/ Personnel communal. Prolongation de la désignation de Serge VIERSET en fonctions supérieures de brigadier, pendant 3 mois à partir du 1er octobre 2013. Décision.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide:

Article 1^{er} : De désigner, pour une période de trois mois prenant cours le 01/10/2013, Mr Serge Vierset, ouvrier qualifié, en fonctions supérieures de brigadier (chef d'équipes).

Article 2 : Les fonctions supérieures cesseront d'office dès la reprise du travail de Mr Jean-François FERON.

Article 3 : Il sera octroyé à Mr Serge Vierset, à partir du 1^{er} octobre 2013, une allocation pour exercice de fonctions supérieures suivant les dispositions prescrites par le statut pécuniaire.

Madame Isabelle Druitte, conseillère communale, quitte la salle des délibérations.

30. Objet : NP/Personnel communal - Démission de ses fonctions de brigadier à la date du 30/06/2014 en vue d'être admis à la pension de retraite à partir du 01/07/2014 : FERON Jean-François.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De faire droit à la requête par laquelle - le 07/05/2013 – FERON Jean-François, présente la démission de ses fonctions de brigadier à la date du 30/06/2014 en vue d'être admis à la pension de retraite à partir du 01/07/2014.

Article 2 : De transmettre copies de la présente délibération :

- au Service des Pensions du Secteur Public ;
- à l'O.N.P. à Bruxelles ;
- à l'intéressé afin de lui servir de commission.

Par le Conseil :

**Le Secrétaire communal,
(s) Frédéric PIRAUX
Ham-sur-Heure-Nalinnes, le
Le secrétaire communal,**

**Le Bourgmestre-Président,
(s) Yves BINON**

Le député-bourgmestre,

Frédéric PIRAUX

Yves BINON